

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2025 – 116

Le 3 septembre 2025

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ TELUS international (Cda) Inc. (TIXT) Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que TELUS Corporation (« TELUS ») (TSX : T, NYSE : TU) et TELUS international (Cda) Inc. (« TELUS Numérique ») (NYSE et TSX : TIXT) ont annoncé la conclusion d'une entente définitive en vertu de laquelle TELUS fera l'acquisition de toutes les actions à droit de vote multiple et les actions à droit de vote subalterne en circulation de TELUS Numérique qui ne sont pas déjà détenues par TELUS, au prix de 4,50 US par action.

Selon les modalités de la transaction, chaque détenteur d'actions TIXT (« actionnaire de TELUS Numérique ») pourra choisir de recevoir pour chaque action TIXT i) 4,50 \$ US en argent ; ii) 0,273 action ordinaire de TELUS, ou iii) une combinaison de 2,25 \$ US en argent et de 0,136 action ordinaire de TELUS, sous réserve d'une répartition proportionnelle faisant en sorte que la contrepartie au comptant totale ne comprenne pas plus de 25 % d'actions ordinaires de TELUS, tel qu'il est prévu dans la convention d'arrangement.

La transaction sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux conformément à la Business Corporations Act de la Colombie-Britannique. En plus des approbations requises des actionnaires de TELUS Numérique, l'arrangement est assujéti à l'obtention des approbations réglementaires exigées ainsi qu'à d'autres conditions habituelles de clôture.

Les modalités complètes de la transaction seront indiquées dans la circulaire d'information de la direction de TELUS Numérique, qui devrait être envoyée par la poste à ses actionnaires en temps et lieu.

L'assemblée extraordinaire (« l'assemblée extraordinaire ») des actionnaires de TELUS Numérique se tiendra le 27 octobre 2025. Si toutes les approbations sont obtenues et si toutes les autres conditions de clôture sont satisfaites, la clôture de la transaction devrait avoir lieu au quatrième trimestre de 2025.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaïde ouest 1700-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal
3^e étage C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3 Montréal QC H3B 0G7
416-367-2470 514-871-3545
www.cdcc.ca

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC